

# La Ferté-Macé. Exclusion confirmée pour le prof qui avait botté les fesses d'un élève

LE PUBLICATEUR LIBRE | jeudi 13 septembre 2018  
334 mots | -

La cour administrative d'appel de Nantes a débouté un ancien professeur du lycée des Andaines, à La Ferté-Macé. Ce dernier contestait son exclusion fin 2015, après avoir frappé l'un de ses élèves.

Dans leur arrêt, les magistrats estiment que « **le comportement violent du professeur est établi** ». Le 14 septembre 2015, ce dernier avait attrapé un élève de 1<sup>re</sup> par le pull « **pour le renvoyer à sa place** » avant de lui donner « **un coup de pied aux fesses** ».

Selon les témoignages « **concordants des élèves** », l'enseignant avait ensuite tenté de donner un coup de poing à l'adolescent. Pour la cour, étant donné « **la gravité des faits [...] et leur caractère répété** », la sanction prononcée par le recteur de l'académie de Caen était parfaitement justifiée. « **Ces faits sont incompatibles avec l'exercice des fonctions d'enseignant** », tranchent les magistrats nantais, qui insistent sur « **la faute** » du requérant.

Lors de l'audience, le 29 juin dernier, l'avocat de l'enseignant avait tenté de minimiser l'importance des témoignages recueillis auprès de huit élèves. Le professeur leur reprochait leur « **connivence** » et de s'être entendus sur leur version des faits.

Seulement, rappelle la cour, son attitude avait été pointée du doigt « **dès la deuxième semaine de cours** » de l'intéressé. Élèves, parents et même proviseur de l'établissement. Tous avaient critiqué les propos « **à caractère discriminatoire et sexiste** » de l'enseignant, qui avait été recruté en CDD pour un an.

En mars 2017, l'ancien professeur d'économie-gestion avait déjà été désavoué, en première instance, par le tribunal administratif de Caen. Il estimait notamment qu'une « **contrainte physique à l'encontre d'un enfant ne constitue pas systématiquement une faute** ». Selon lui, un enseignant dispose en effet « **d'un droit de correction** » vis-à-vis d'un élève du fait « **de la dimension éducative de cette mesure** ».

BM (PressPepper)